



Modèle Air Club 27

Mairie de Canappeville
220, rue des écoles
27400 Canappeville

Président : Hugues MATTHIEU (tel : 06 12 59 38 81)

Trésorier : Patricia MORELLE (tel : 02 32 50 20 36)

DEMANDE OU RENOUVELLEMENT D'ADHESION SAISON 2025

Nom :

Prénom :

(Ne remplir la partie ci-dessous que si vous êtes un nouvel adhérent)

Date de naissance : Lieu : dept :

Adresse :

Commune : code postal :

Adresse mail (obligatoire) :

Téléphone :

Numéro de licence FFAM (si déjà licencié) :

N° d'exploitant UAS (obligatoire) :

Fréquence utilisée : 2.4Ghz ou

Le club fonctionne grâce au travail bénévole de ses membres. Avez-vous la possibilité de consacrer quelques heures par mois à la vie du club ? OUI – NON

Activité(s) pratiquée(s) : Avion – Drone – Hélicoptère - Planeur – Autre

Vol radiocommandé – FPV – Vol libre

Pour voler au sein du M.A.C. 27, il faudra :

- Vous être acquitté du montant de la cotisation club M.A.C. 27 2025 (voir au dos)
- Vous être acquitté du montant de la licence F.F.A.M. 2025 (voir au dos)
- Vous conformez au règlement intérieur actuellement en vigueur dont une copie électronique vous a été adressée en même temps que ce document.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte de m'y conformer (case à cocher)

Merci de joindre ce formulaire à votre règlement ainsi que l'attestation questionnaire de santé ou si besoin un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'aéromodélisme à l'adresse suivante :

Madame Patricia MORELLE
1, résidence Vallée Dame
27400 Heudreville-sur-Eure

La licence fédérale devra être téléchargée directement sur le site de la FFAM (www.ffam.asso.fr), en accédant à votre espace licencié à l'aide de vos identifiants et mot de passe que vous recevrez par mail dès votre inscription enregistrée.



Toute licence loisir ou adhésion au club souscrite entre le 1^{er} septembre et la date de l'assemblée générale est valable pour l'année en cours ainsi que la suivante.

COTISATIONS 2025

| | Licence fédérale loisir | Carte Membre actif | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------|---------|
| CADET né en 2011 ou après | 8€ | 61.00€* | 69.00€ |
| JUNIOR 1 né en 2009 et 2010 | 15€ | 61.00€* | 76.00€ |
| JUNIOR 2 né en 2007 et 2008 | 25€ | 61.00€* | 86.00€ |
| ADULTE né en 2006 ou avant | 49.00€ | 81.00€ | 130.00€ |
| NON PRATQUANT | 13.00€ | 81.00€ | 94.00€ |

* incluant les 20€ pris en charge par le département de l'Eure (si mesure reconduite pour 2025).

N.B. Pour un membre actif ayant au sein du M.A.C. 27 son conjoint ou/et ses enfants également inscrits comme membre(s) actif(s), le montant de la cotisation M.A.C. 27 est fixé à 20.00€, par personne, pour ces derniers.